

PROVINCE DE QUÉBEC
MRC DES SOURCES
VILLE DE DANVILLE

Procès-verbal de l'assemblée extraordinaire du conseil municipal de la Ville de Danville, tenue le **18^e** jour du mois de **septembre** de l'an **2025**, à **18h00**, à la salle du conseil sise au 150, rue Water à Danville et par visioconférence.

Présences :

Mairesse :	Madame Martine Satre
Conseiller no 1 :	Poste vacant
Conseiller no 2 :	Monsieur Pierre Jr. Grimard
Conseiller no 3 :	Monsieur Richard Lefebvre (par visioconférence)
Conseiller no 4 :	Monsieur Jean-Guy Laroche
Conseiller no 5 :	Monsieur Daniel Pitre
Conseiller no 6 :	Monsieur Gaétan Nadeau

Est aussi présente, Madame Isabelle Tremblay, greffière de la Ville de Danville, agissant à titre de secrétaire de la présente séance.

L'avis de convocation a été donné le 16 septembre 2025, conformément à la *Loi sur les cités et villes*.

1 OUVERTURE DE LA SÉANCE

Madame Martine Satre, mairesse, constate le quorum à **18 h 00** et souhaite la bienvenue aux personnes présentes.

20250918-29

2 Adoption de l'ordre du jour

Il est proposé par Gaétan Nadeau
Appuyé par Jean-Guy Laroche
Et unanimement résolu par les conseillers présents

QUE l'ordre du jour soit adopté tel que présenté :

1 OUVERTURE DE LA SÉANCE

20250918-29 2 Adoption de l'ordre du jour

3 DOSSIER À TRAITER

20250918-30 3.1 Octroi de contrat - Réfection du chemin des Canadiens et du chemin Pinacle - Surveillance des travaux

20250918-31 3.2 Octroi de contrat - Réfection du chemin des Canadiens et du chemin Pinacle - Surveillance environnementale et Traces Québec

20250918-32 3.3 Octroi de contrat - Réfection du chemin des Canadiens et du chemin Pinacle - Contrôle et qualité des matériaux

PÉRIODE DE QUESTIONS

20250918-33 4. LEVÉE DE LA SÉANCE

ADOPTÉE

3 DOSSIER À TRAITER

20250918-30

3.1 Octroi de contrat - Réfection du chemin des Canadiens et du chemin Pinacle - Surveillance des travaux

CONSIDÉRANT QUE la Ville de Danville a effectué une demande de prix pour les services de surveillance des travaux de réfection du chemin des Canadiens et du chemin Pinacle;

Il est proposé par Jean-Guy Laroche

**Appuyé par Richard Lefebvre
Et unanimement résolu par les conseillers présents**

QUE la Ville de Danville octroie le contrat de surveillance à la firme EXP pour un montant de **107 530,37 \$**;

QUE ces services de surveillance soient financés par le *Programme d'aide à la voirie locale (PAVL) – volet redressement et sécurisation*;

QUE la direction générale soit autorisée à signer tout document ou entente permettant la réalisation de la présente résolution.

ADOPTÉE

20250918-31

3.2 Octroi de contrat - Réfection du chemin des Canadiens et du chemin Pinacle - Surveillance environnementale et Traces Québec

CONSIDÉRANT QUE la Ville de Danville a effectué une demande de prix pour les services de surveillance environnementale et de traçabilité des sols contaminés excavés (Traces Québec) dans le cadre des travaux de réfection du chemin des Canadiens et du chemin Pinacle;

**Il est proposé par Daniel Pitre
Appuyé par Gaétan Nadeau
Et unanimement résolu par les conseillers présents**

QUE la Ville de Danville octroie le contrat de surveillance environnementale et de traçabilité des sols contaminés excavés (Traces Québec) à l'entreprise Environnement LCL pour un montant de **15 567,62 \$**;

QUE ces services soient financés par le *Programme d'aide à la voirie locale (PAVL) – volet redressement et sécurisation*.

ADOPTÉE

20250918-32

3.3 Octroi de contrat - Réfection du chemin des Canadiens et du chemin Pinacle - Contrôle et qualité des matériaux

CONSIDÉRANT QUE la Ville de Danville a effectué une demande de prix pour les services de laboratoire pour le contrôle qualitatif des matériaux dans le cadre des travaux de réfection du chemin des Canadiens et du chemin Pinacle;

**Il est proposé par Pierre Grimard
Appuyé par Jean-Guy Laroche
Et unanimement résolu par les conseillers présents**

QUE la Ville de Danville octroie le contrat de contrôle et qualité des matériaux à l'entreprise Environnement LCL pour un montant de **41 850,90 \$**;

QUE ces services soient financés par le *Programme d'aide à la voirie locale (PAVL) – volet redressement et sécurisation*.

ADOPTÉE

PÉRIODE DE QUESTIONS

Madame la Mairesse et les élu-e-s répondent aux questions des gens présents dans la salle.

4. LEVÉE DE LA SÉANCE

Il est proposé par Gaétan Nadeau

QUE la présente séance soit levée à **18h26**.

ADOPTÉE

Martine Satre
Mairesse

Isabelle Tremblay
Greffière

Je, Martine Satre, mairesse, atteste que la signature du présent procès-verbal équivaut à la signature par moi de toutes les résolutions qu’il contient au sens de l’article 53 de la Loi sur les cités et villes.

Martine Satre
Mairesse